



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Transmettre la mémoire en milieu scolaire

Question écrite n° 14259

Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de renforcer la transmission de la mémoire collective et républicaine au sein des établissements scolaires. La disparition progressive des témoins directs des grands conflits du XXe siècle, en particulier les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, interroge la capacité de la société à préserver le lien vivant entre mémoire et jeunesse. Alors que 92 % des Français considèrent les commémorations comme essentielles, seuls 9 % des jeunes âgés de 15 à 25 ans y participent effectivement, quand 42 % n'en ont connaissance qu'à travers les réseaux numériques. L'école, le collège, le lycée, apparaissent dès lors comme un vecteur privilégié pour faire vivre cette mémoire. Il semble essentiel de favoriser la lecture en classe des messages et discours prononcés lors des cérémonies nationales, mesure simple et accessible à tous les établissements, y compris ceux qui ne peuvent participer directement aux commémorations. Cette activité pédagogique, intégrée aux cours d'éducation morale et civique, permettrait aux élèves, quel que soit leur âge, de comprendre le sens de ces dates et de s'approprier les valeurs de la République. Aussi, elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend mettre en œuvre pour promouvoir, dans le cadre scolaire, des activités de lecture et de réflexion autour des textes commémoratifs et plus largement pour encourager la participation des jeunes générations aux cérémonies nationales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14259

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3024